

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Le 22 février 2016 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. LEFOURNIER, M. SAVARY, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
M. GUILLOTTE, M. JOIGNE, Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR, Mme MONCUIT,
Mme VLEMINCKX.

EXCUSES : M. PFEIFFER, adjoint (procuration à M. LERENDU)
M. MAUGER, conseiller municipal (procuration à M. SAVARY)
Mme SCHMITTER, conseillère municipale (procuration à Mme POLLE)
M. LEMESLE, conseiller municipal (procuration à M. AVENEL, absent)
Mme LAPLACE-DOLONDE, conseillère municipale (procuration à M. GUILLOTTE).

ABSENT : M. AVENEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOTTE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

REVISION DU PLU – 2.2

Compte-tenu de l'évolution réglementaire, et notamment l'application de la loi ALUR, il apparaît que le Plan Local d'Urbanisme comporte plusieurs points qui devront être adaptés.

Par ailleurs, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de la Maison de retraite nécessitera également une évolution du classement de la zone (2 AU en 1 AU), de même que le secteur du golf.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'engager une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et de lancer une consultation pour confier la mission à un cabinet d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition,

CESSION DE TERRAIN PARKING RESIDENCE DU SENEQUET – 2.1

Par courrier du 29 octobre 2015, les co-propriétaires de la résidence du Sénéquet ont demandé à acquérir une partie (environ 20 m²) de la parcelle communale jouxtant leur parking pour leur permettre une extension et l'aménagement de places accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une première extension avait nécessité une acquisition en 2001. Le Conseil Municipal avait alors fixé le prix de vente à 15 Euros.

La Commission d'Urbanisme du 16 février 2016 a émis un avis favorable à la cession à l'Euro symbolique.

La Commission des Finances du 17 février 2016 propose de céder le terrain au prix de 20 Euros le m².

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition, au prix de 20 € le m², et d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention (Mme LAPLACE-DELONDE)

AUTORISE la cession de cette parcelle, au profit des co-proprétaires de la Résidence du Sénéquet, au prix de 20 € le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

TOILETTES PLACE DU 28 JUILLET – 8.4.1

M. LECLERC rappelle que par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier l'élaboration d'une esquisse pour la construction de toilettes publiques Place du 28 juillet à l'atelier d'architecture DESHEULLES-JOURDAN.

Le projet a été validé par la Commission d'Urbanisme du 16 février 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier à l'Atelier DESHEULLES-JOURDAN la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet dans son ensemble.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

PARC DE LOISIRS – 8.4.2

M. LECLERC rappelle que par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier à l'atelier d'architecture DESHEULLES-JOURDAN l'étude d'aménagement d'un parc de loisirs.

Le projet a été validé par la Commission d'Urbanisme du 16 février 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier à l'atelier DESHEULLES-JOURDAN, la maîtrise d'œuvre de cet aménagement.

- Mme FANFANI s'étonne que la Commission des Sports n'ait pas été associée à ce dossier. Lors du mandat précédent, elle avait participé à l'élaboration d'un dossier pour l'aménagement d'un skate-park et elle n'en a plus entendu parler depuis.
- M. le Maire souhaite que quelques jeunes soient associés au projet. La Commission des Sports sera appelée à y travailler également.
- M. MAUGER et M. SAVARY ne sont pas d'accord sur la localisation du projet. Le site leur semble étriqué et ils avaient proposé un autre espace pour ce parc de loisirs.

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, 3 Abstentions (M. MAUGER, M. SAVARY, Mme FANFANI),

DECIDE de confier à l'atelier DESHEULLES-JOURDAN la maîtrise d'œuvre du projet.

GARAGE SNSM – 7.6.1

M. le Maire explique que lors de l'Assemblée Générale de la SNSM, il a été annoncé l'acquisition prochaine d'un nouveau canot de sauvetage.

Ce nouveau matériel ne pourra être abrité dans le local actuel de la SNSM.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une étude pour trouver une solution adaptée à ce besoin.

Il est également proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1000 Euros à la souscription lancée par la SNSM pour financer cette acquisition.

- Mme MONCUIT demande quel est le prix du bateau.
- M. le Maire lui répond que le bateau coûtera 130 000 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de lancer une étude pour trouver une solution adaptée au besoin de local,

DECIDE de participer à hauteur de 1 000 Euros à la souscription lancée par la SNSM.

SUBVENTION MAUNA KEA – 7.5

Mme POLLE expose que dans le cadre de l'animation culturelle estivale, l'Association Mauna Kéa propose de reconduire le week-end « Coutainville la Plage ».

La Commission Culture a émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé d'accorder à l'association Mauna Kéa une subvention de 5 000 Euros pour l'organisation de cette manifestation.

En l'absence de la présentation du budget prévisionnel de la manifestation, la Commission des Finances du 17 février 2016 ne se prononce pas.

Mme POLLE donne des précisions sur le plan de financement et le budget prévisionnel présenté par l'Association Mauna Kéa.

Par 20 voix POUR, 1 Abstention (M. MAUGER), le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 5 000 Euros pour l'organisation de la manifestation « Coutainville la Plage ».

ECOLE PRIMAIRE - PARTICIPATION STAGE DE VOILE – 7.6.2

M. Roger FOURNIER expose que l'équipe enseignante de l'Ecole du Méquet propose de reconduire l'organisation d'un stage de voile pour la classe de CM2, pour un montant de 2 470 Euros.

Il est proposé de participer à hauteur de 50 % du montant, soit 1 235 Euros, les 50 % restant étant cofinancés par l'APE, l'Association des Anciens Elèves, la coopérative scolaire et le bénéfice de diverses actions organisées par l'école.

La Commission des Finances du 17 février 2016 émet un avis favorable.

Mme BESSIN estime que le CNC aurait pu faire un effort sur le tarif proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 50 % au financement du stage de voile organisé par l'Ecole du Méquet.

ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU PONT – 3.1

M. Jean-Michel LEFOURNIER explique qu'il est proposé d'acquérir le terrain appartenant à Monsieur MARCHETEAU, situé rue du pont, cadastré section AC n° 163 et 480, au prix de 10 000 Euros, pour une superficie de 5 067 m².

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

France Domaine a estimé le bien à 7 600 Euros.

La négociation engagée par M. le Maire auprès du propriétaire a permis d'arriver à cet accord.

Cette acquisition permettrait de créer un espace d'accueil, en entrée de ville, avec des tables pique-nique et un point d'information.

La Commission des finances du 17 février 2016 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition des parcelles AC 163 et 480, d'une superficie de 5 067 m², au prix de 10 000 Euros,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant.

AUTORISATION VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX BATIS – 2.2

M. le Maire rappelle que par délibération du 2 juillet 2013, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de vente des terrains communaux bâtis. Ces terrains font l'objet de baux qui prévoient que les propriétaires du bâti peuvent acquérir leur parcelle s'ils le souhaitent, au prix fixé par délibération.

Cette délibération ne précise pas que Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente à intervenir.

Il y a donc lieu d'apporter cette précision.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente des parcelles communales bâties faisant l'objet de baux
 - d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir
 - autoriser notamment la vente de la parcelle AN 578 – 16 rue Amiraux Jehenne - au profit de Mme Sandrine MEZZAMI-TERNISIEN sur la base des prix fixés le 2 juillet 2013, soit 78.00€/m².
- M. GUILLOTTE propose de revoir rapidement les prix de vente des terrains bâtis qui ne lui semblent plus adaptés aux prix du marché.

Par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. MAUGER, M. SAVARY), 1 Abstention (Mme MAZUIR), le Conseil Municipal,

AUTORISE la vente des parcelles communales bâties faisant l'objet de baux,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir,

AUTORISE la vente de la parcelle AN 578, au profit de Mme MEZZAMI-TERNISIEN au prix de 78 Euros le m²,

AUTORISE M. Michel LERENDU à signer l'acte correspondant, en l'absence de M. le Maire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

QUESTIONS DIVERSES

VOIES PRIVEES – 8.3

M. le Maire rappelle que la reprise des voies privées dans le domaine communal a été évoquée à plusieurs reprises par la Commission d'Urbanisme (16/02/2015 – 04/09/2015 – 30/10/2015).

Les conseils municipaux précédents ont adopté, et entériné par plusieurs délibérations (1999-2000-2001-2006-2007-2008-2009), le principe de la reprise après remise en état, avec un financement de la collectivité à hauteur de 30 % du montant des travaux. Plusieurs voies privées ont été intégrées dans le domaine communal selon cette règle.

La demande des riverains de la rue des Lilas a été étudiée par la Commission d'Urbanisme qui a confirmé cette position.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur ce dossier.

- M. LERENDU précise que les voies en impasse peuvent être reprises par la commune, la remise en état étant financée à 100 % par les co-propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME les délibérations concernant les voies privées, à savoir :

- Participation de la commune à hauteur de 30 % du montant des travaux de réfection des voies privées servant de voie de liaison,
- Reprise des voiries privées uniquement après remise en état,
- Reprise des voiries privées en impasse sans participation de la commune.

V.E.A.C.

M. le Maire entend répondre au tract distribué par l'Association VEAC, qui a notamment dénoncé un défaut de concertation avec la population. Il rappelle les différentes réunions organisées (réunions de quartiers, groupe de travail associant des membres extérieurs au Conseil Municipal, etc...).

Concernant la réforme territoriale, il rappelle que le processus de décision a été scrupuleusement respecté, les débats ont eu lieu, tant au Conseil Communautaire qu'au Conseil Municipal, et que la consultation de la population n'est pas prévue dans la loi.

Concernant le rapprochement de la Communauté de Communes de Saint-Malo-de-la-Lande avec la Communauté de Coutances, M. le Maire précise que Monsieur BEAUFILS et lui-même négocient les conditions de la fusion.

FERMETURE DE LA MATERNITE DE LA CLINIQUE DE COUTANCES

M. le Maire explique sa position concernant la fermeture de la maternité de Coutances. Il souhaite que le Conseil Municipal se manifeste auprès des décideurs et propose la motion suivante, adoptée à l'unanimité :

La fermeture annoncée du service maternité de la clinique de Coutances laisse la population perplexe et inquiète.

Le Conseil Municipal d'Agon-Coutainville partage cette émotion et cette inquiétude et souhaite faire part aux décideurs de ses craintes.

La disparition de ce service, dictée par un souci de sécurité des patients et de qualité des soins, est une grave alerte sur la prise en charge des malades sur le secteur du Centre Manche.

Quelles sont les intentions de l'Agence Régionale de Santé dans ce dossier ?

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Quels engagements peut-on obtenir à court et moyen terme pour le maintien des services existants à Coutances (urgences, chirurgie, radiologie) ?

Peut-on réfléchir à une organisation cohérente entre le secteur public et le secteur privé pour une répartition des services hospitaliers adaptée ?

Le Conseil Municipal tient à souligner l'importance de l'afflux d'une population touristique pendant les périodes de vacances scolaires et la nécessité de conserver sur le littoral ouest des services hospitaliers dont l'activité évidente justifie la présence sur Coutances.

Monsieur Jean-Manuel COUSIN, Conseiller Régional de Normandie, Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances et Président de la Communauté de Communes, Monsieur Philippe BAS, Président du Conseil Départemental ont pris rendez-vous avec l'ARS, pour travailler sur ce dossier.

Nous soutenons cette initiative et nous nous associons à toutes les démarches qui pourront être mises en œuvre.

M. GUILLOTTE demande que cette motion soit transmise à M. Stéphane TRAVERT, Député de la Manche

Tempête et Défense du littoral

M. le Maire rappelle que les tempêtes de la dernière marée ont endommagé les parties du littoral non protégées ; les dunes au Nord et au Sud de l'école de voile se trouvent fragilisées. Une demande sera faite auprès des services de l'Etat pour la mise en place de pieux en bois sur ces zones.

- Mme COCHEPAIN signale que beaucoup d'enfants s'amuse à sauter des dunes, ce qui détériore encore davantage des espaces déjà fragiles. Les ganivelles en place sont détruites volontairement. Elle souhaite que des mesures soient prises pour empêcher ces dégradations.

Réunion de quartier

M. Le Maire annonce qu'une réunion regroupant les quartiers de la Maugerie, la Jeannerie et la Beuverie aura lieu le 19 avril 2016.

A.P.P.2.R.

- M. GUILLOTTE transmet l'inquiétude des membres de l'APP2R concernant l'organisation du Petit Musée de la Pêche pour l'été 2016, puisque le local du Petit Office n'est plus disponible pour cette exposition.
- M. LECLERC explique qu'un projet de local est en cours d'étude : il s'agira d'un ensemble de trois chalets en bois installé Place du Passous pendant la saison.
- Mme POLLE rappelle que la Commission Culture a souhaité garder le local du Petit Office pour l'organisation de l'exposition Marc Held. Le projet de chalets a été évoqué avec l'APP2R, qui a semblé intéressée par cette proposition.
- M. LECLERC précise qu'il s'agira d'un bâtiment provisoire où aucun branchement ne pourra être réalisé.
- Mme FANFANI pense qu'il serait préférable de trouver un terrain libre susceptible d'accueillir ce local sans supprimer de places de parking. Le terrain disponible à la cale du Passous serait idéal.

Columbarium

A la lecture des comptes rendus de commission,

- Mme BESSIN s'étonne que la Commission d'Urbanisme ait validé un choix de columbarium, alors que, lors de la précédente réunion, il avait été demandé de revoir le projet.
- M. LECLERC lui explique que le projet validé est un nouveau projet, présenté lors de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 16 février 2016, et qui a reçu l'aval de tous.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Visite de M. le Sous-Préfet

- M. GUILLOTTE a appris que M. le Sous-Préfet était venu en visite à Agon-Coutainville. Il souhaite avoir un retour sur cette réunion.
- M. le Maire lui explique que M. le Sous-Préfet a été reçu en mairie, en présence des représentants des conchyliculteurs, et du Conservatoire du Littoral. Plusieurs dossiers ont été évoqués, notamment l'aménagement de la Pointe d'Agon, les difficultés rencontrées par les professionnels de la conchyliculture, le problème de l'extension du Golf.
La réunion s'est poursuivie par une visite du site de la Pointe et une visite de l'entreprise DUBOSCOQ.
Plusieurs pistes de réflexions ont été évoquées et M. le Sous-Préfet s'est engagé à soutenir les dossiers.

Commerce

- M. JOIGNE demande si une décision a été prise concernant le bail du magasin de photographie.
- M. le Maire l'informe qu'il a été décidé, après avis du notaire, d'établir un bail commercial.
- M. JOIGNE regrette qu'on n'ait pas choisi de refaire un bail précaire.

Le Conseil Municipal demande que le bail précise l'activité, pour qu'en cas de vente, seul un commerce de photographie puisse reprendre le pas-de-porte.

Eglise Saint- Evroult

- M. LEFOURNIER informe le Conseil Municipal que Madame Hélène COUDRAY, Architecte du Patrimoine, a été choisie par le groupe de travail pour assurer la mission de diagnostic de l'église Saint-Evroult.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

La Secrétaire de Séance

H. GUILLOTTE

Pour extrait conforme, le **26 FEV. 2016**

Le Maire,

C. DUTERTRE

